* LETTRE DCCCLXIII.

Le Prince d'Orange à Mr d'Espruneaux. Relations des Mécontents avec le Duc d'Anjou et le Prince de Parme. (MS. P. B. 8781, p. 31.).

*** En août 1579 le Prince observe : « Dese Landen sullen »hebben twee oorlogen, d'eerste jegens den gemeenen vyand de »Spangiaerd; en d'andere jegens de Waelse Provincien, den »Heere van Montigny en Heze, hoofden van Walen, en la Motte. »Tot welken men is apparentelyk noch verwachtende de derde,

[1] sauves.

Groen van Prinsterer, Archives d'Orange-Nassau
VI, 515-517 nr. DCCCLXIII
http://www.inghist.nl/Onderzoek/Projecten/WVO/brief/7311

»by so verre men den Hertog van Alençon niet promptelyk en »soekt alle satisfactie te geven:» *Bor*, II. 93a. Déjà en 1578 on se trouvoit dans cette dangereuse situation. 1578. Décembre.

Les Mécontents se subdivisoient en trois partis: la Motte réconcilié avec le Roi; les Provinces Wallonnes, tendant à une Association séparée; les régiments Wallons guerroyant pour la Religion Catholique: mais les nuances devoient aisément se fondre dans les sentiments et les intérêts communs.

Monsieur, je vous envoie cy-jointes les copies de plusieurs lettres interceptés à diverses fois par les païsans de la Basse Flandre; vous pourrez veoir par icelles que les intelligences et praticques de Monsieur de Montegni et ses adhérens avecq le Sieur de la Motte ne cessent point. Et combien que j'en suis assez informé de longue main, tellement que j'ay eu toute occasion d'avoir grande défiance du dit Sieur de Montigny, touttesfois, veu ce que j'avoy entendu lui avoir esté dernièrement remonstré à Montes[1], j'avoy conceu quelque espérance qu'il metteroit fin à telles négotiations de si dangereuse conséquence; il appert assez, par ses lettres et aultres effects, qu'il dépend de la volonté de Monseigneur d'Anjou; ce néantmoins qu'il a des négotiations particulières avec ceulx qui sont [mes[2]] ennemis déclarés (1), sans nous en donner aulcun advis; qui seroit, comme vous sçavez trop mieulx, contrevenir aux pro-

---

(1) *déclarés*. Des conférences avoient eu lieu déjà en nov. avec de la Motte: « Montinius, Caprius aliique non pauci ex Artesià »potissimum Hannoniâque nobilitate, 24 novembris, magnâ ani»morum alacritate congressi ac Mottaei oratione animati, multa »de tuendâ in Wallonum Provinciis avitâ Religione disseruerunt:» *Str.* II. 39.

[1] Mons [2] *Apparemment* nos.

Groen van Prinsterer, Archives d'Orange-Nassau
VI, 515-517 nr. DCCCLXIII
http://www.inghist.nl/Onderzoek/Projecten/WVO/brief/7311

1578. Décembre. messes faictes par ci-devant. Et dadventaige les doubles des commissions du Sieur de la Motte que je vous envoie, aussi prises sur le gentilhomme qui traittoit avecq lui, par où on ne peult recognoistre si non que, pour le moins, ils sont en termes de prendre un très-dangereux parti, que je croi ne seroit, ni de l'intention de son Altèze, ni à son proffict; mais vous sçavez qu'en affaires de la nature que sont celles que nous traittons, ceste façon de faire est chatouilleuse, et qu'il seroit meilleur s'abstenir du tout de telles trafficques; de quoi je vous ay bien voulu advertir par les présentes, estans bien marri que je n'ay peu moi mesmes communicquer aveq vous et estre en Anvers à vostre venue; sur quoi je vous prie, comme vous le sçavez faire prudemment, d'advertir son Altèze de ce que vous trouverez convenir pour sa grandeur et le bien de ce païs. Je ne puis aussi obmettre de vous dire comme, par les lettres du dict Sieur de Montigni, il appert qu'il a encores retenu avecq lui huict cents François, et que ce n'est sans le vouloir ou permission de son Altèze; pourtant je vous prie vouloir tant faire envers son Altèze qu'il retire encore lesdits soldats, vous asseurant que rien ne sçauroit tant retarder les affaires de son Altèze que si les Flamangs voient leur pays mangé par ceux sur lesquels son Altèze a puissance de commander; comme aussi rien ne pourroi tant advancer sa grandeur que si ceux de ce païs peuvent évidemment recognoistre que par son moien ils sont délivrés de ceste guerre intestine, ce que je vous prie de rechef de bien priser[1] et vous y emploier, selon l'affection que je sçay

[1] apprécier, en considérer le prix, la gravité; *à moins qu'il faille lire* poiser, *c. à. d.* peser.

Groen van Prinsterer, Archives d'Orange-Nassau
VI, 515-517 nr. DCCCLXIII
http://www.inghist.nl/Onderzoek/Projecten/WVO/brief/7311

que vous portez à son service et au bien de ce païs... 1578.

Escript à Gand, ce XXI décembre 1578. Décembre.

Vostre' bien affectioné amy à vous faire service,

GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur Despruneaulx, Ambassadeur
de Monseigneur le Duc d'Anjou.

Groen van Prinsterer, Archives d'Orange-Nassau
VI, 515-517 nr. DCCCLXIII
http://www.inghist.nl/Onderzoek/Projecten/WVO/brief/7311